



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2019

Lieu : ENGEES (Amphithéâtre Hery – 303), 1 quai Koch, 67000 Strasbourg

Horaires : 9h00-10h00

Ordre du jour

- 1) Présentation du projet de refonte des statuts du consortium
- 2) Discussion
- 3) Adoption des nouveaux statuts (vote)
- 4) Questions diverses

Membres présents et représentés

- ENGEES (Didier Bellefleur)
- ENS Cachan (Ngoc Diep Lai)
- INP Toulouse (Philippe Behra, *par visioconférence*)
- IRD (Christian Valentin, vice-président recherche)
- Observatoire de Paris (Benoit Mosser)
- Université de Aix-Marseille (Sylvie Daviet)
- Université Fédérale de Toulouse (procuration à Université de Poitiers)
- Université de La Rochelle (Antoine Doucet)
- Université de Lyon 1 (Françoise Rieg-Falson, vice-présidente doctorants)
- Université du Maine (Florent Calvayrac, vice-président Master et EAD)
- Université de Montpellier (Pascal Gantet, Trésorier)
- Université de Nice (Cécile Sabourault)
- Université de Paris-Diderot (Benoit Piro)
- Université Paris- Est Créteil (Laurent Thévenet)
- Université Paris-Nord (Christine Choppy)
- Université de Paris-Sud (Pedro de Olivera)
- Université de Picardie (procuration à ENS Cachan)
- Université de Poitiers (Bernard Legube, président)
- Université de Reims (*par visioconférence* et procuration à Université de Aix-Marseille en cas de dysfonctionnement de la visioconférence)
- Université de Rennes (procuration à Université de La Rochelle)
- Université de Toulon (procuration à Université de Poitiers)

21 votants, soit un quorum atteint (au moins du 1/3 des membres pour une modification des statuts en AG extraordinaire)

BL

mk

Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire

1. Présentation du projet de refonte des statuts du consortium

Présentation par le président des objectifs, des différentes réunions de préparation du projet, et des principales modifications entre les statuts actuels et le projet de refonte. La comparaison statuts actuels vs projet de nouveaux statuts a été distribuée, plusieurs semaines avant l'AGE, à l'ensemble des membres sous forme d'un tableau (voir document ci-joint).

1.1. Objectifs

- Adapter les statuts à la situation actuelle du consortium
- Intégrer des membres non « Etablissements d'ESR »
- Décharger un établissement membre « personne morale » des responsabilités de la présidence

1.2. Préparation

- Réunions du groupe « Statuts » : 22 novembre 2018 et 08 janvier 2019
- Travaux de la « Cellule Toulouse » (avec un juriste) : janvier 2019
- Réunion Bureau consortium : 14 février 2019
- Adoption par le CA du 14 mars 2019, avec quelques modifications de forme
- Avis du juriste
- Corrections finales (de forme), approuvées par le bureau du 9 mai 2019

1.3. Modifications importantes

- Suppression des membres fondateurs :
 - principalement en articles 1,4, 5 et 14 et dans tous les articles ou les membres fondateurs cités.
- Création d'un collège de membres associés :
 - principalement en articles 1 et 4 et dans tous les articles ou les membres associés sont cités.
 - 3 catégories possibles de membres associés :
 - (i) Structures d'ESR mais non Etablissements d'ESR (Composantes d'établissements publics, comme Ecole interne, IUT ... , Organismes de formation continue, etc.) ;
 - (ii) Réseaux d' ESR (par exemple réseaux d'écoles) ;
 - (iii) Entreprises (ou dans un « Cercle des entreprises », hors consortium)
 - Différences entre membres actifs et membres associés (cf. tableau ci-dessous)
- Appellation « Etablissements d'ESR » remplacée par « Structures d'ESR »
 - Tout article s'y rapportant

BL
MK

Droits et devoirs (possibilités d'adaptation)	Membres actifs	Membres associés
Sièges au CA (statutaire)	Selon statuts	Pas de sièges
Co-accréditation de diplômes	OUI	NON
Accueil de doctorants	OUI	NON (sauf sur proposition du CA)
Per-diem du consortium	OUI	OUI
Missions de coordination du consortium	OUI	NON
Participation à la recherche dans le cadre du consortium	OUI	OUI
Mission recherche du consortium	OUI	NON (sauf sur proposition des GT et labos)
Remboursement partiel des frais de transport des missions d'enseignement	OUI	NON
Cotisation	Standard (fixée par l'AG ordinaire)	Moins élevée (fixée par l'AG ordinaire)
Engagement minimum	Aucun	Aucun

- Le (la) président(e) est dorénavant une personne physique
 - C'est une personne physique (plutôt que le représentant d'une personne morale), pas nécessairement rattaché à un membre de l'association, et ayant un engagement actuel ou passé dans l'enseignement supérieur et/ ou la recherche (art 10)
 - Ceci permet :
 - (i) de dégager tout membre actif (établissement d'ESR), dont il est le représentant dans les statuts actuels, des responsabilités en justice, en finances, en contrats et convention... (comme précise en article 10)
 - (ii) au membre actif dont il peut dépendre dans les nouveaux statuts, de pouvoir siéger au CA (ce qui n'était pas le cas)
 - (iii) de ne pas bloquer temporairement la présidence du consortium en cas de retrait du membre actif dont il peut dépendre
 - Il n'est pas membre actif et donc ne prend pas part aux votes

2. Discussion

2.1. *Questions principales débattues au sujet de la participation éventuelle des entreprises*

- Membre associé ou dans cercle de reconnaissance ?
- Pourquoi pas en tant que membre associé d'abord, puis dans cercle de reconnaissance, tel que celui proposé par Airbus ?
- A débattre de nouveau après sondage auprès des entreprises concernées.

2.2. *Questions principales initiées par plusieurs membres au sujet de l'élection du prochain CA et de la désignation du président*

- Proposer à l'assemblée générale ordinaire du 17 Mai de reconduire le CA et le bureau en place jusqu'à l'élection du nouveau CA, en accord avec les nouveaux statuts. Cette AG ordinaire pourrait avoir lieu le 17 octobre à Paris.
- Le nouveau CA élu désignera le (ou la) président(e) et élira parmi ses membres les autres membres du bureau

Bl

PK

- Pour le (ou la) président(e), comme les formalités ne sont pas précisées dans les statuts, le bureau actuel décidera si la désignation sera
 - soit directement, sans appel à candidature
 - soit après appel à candidature

2.3. *Autres interventions*

- par Didier Bellefleur (ENGEES Strasbourg)
 - Remarque : Dans le tableau droits/devoirs des membres, on pourrait préciser quel organe décidera des dérogations pour les droits des membres associés.
 - Réponse : Cela a été précisé et ajouté dans le tableau ci-dessus.
- par Philippe Behra (INP Toulouse) :
 - Question : Faut-il prévoir une assurance particulière pour couvrir la responsabilité civile du président ?
 - Réponse : Il sera demandé conseil à ce sujet

3. Vote statuts

- Votants (présents et représentants) : 21
- Pour l'adoption des nouveaux statuts : 21

Le président Bernard Legube remercie vivement les membres présents et représentés pour leur vote et leur confiance. Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité.

4. Questions diverses

- Aucune

Fin de l'Assemblée Générale extraordinaire: 9h 50

Le président



Bernard Legube
Université de Poitiers

Le secrétaire



Philippe Lecoer
Université de Paris-Sud
(représenté à l'AGE par Pedro de Olivera)